

<i>Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 56 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 35 Absent(s) : 17</i>
Date de convocation : 6 mai 2020		Vote(s) pour : 63 Vote(s) contre : 0 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du mercredi 13 mai 2020,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2020-05-13-CM-8 :

Régime indemnitaire des agents métropolitains : prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence sanitaire.

Rapporteur : Monsieur Jean-François SCHMITT

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

VU l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de Finances rectificative pour 2020,

VU l'avis du Comité Technique en date du 28 avril 2020,

CONSIDERANT l'obligation de procéder à un scrutin public,

DECIDE

- la mise en place d'une prime exceptionnelle, calculée sous forme de prime mensuelle, d'un montant de 350 € bruts pour un temps plein, sur 3 mois, du mois de mars au mois de mai 2020, pour les agents mobilisés éligibles aux critères d'attribution.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

"Tout au long de la période d'adaptation du service public à l'urgence sanitaire, ces agents :

- ont été en contact direct avec des usagers de manière récurrente,

Et/ou

- ont continué à exercer leur mission sur la voie publique ou en présentiel dans des conditions compliquées par la crise".

- de verser aux agents sus mentionnés cette prime exceptionnelle modulée au regard des congés et RTT, autorisations spéciales d'absence et congés de maladie. Cette modulation pourra être, pour chacun des trois mois concernés, de 0%, 25%, 50%, 75% ou 100%,
- que ces mesures seront effectives sur la période allant du 1^{er} mars au 31 mai 2020,
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la prise en compte de ces modifications.

Pour extrait conforme
Metz, le 14 mai 2020
Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Barbara FALK

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
1 ADDA	Fatima	Woippy	1						
2 AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
3 AGUASCA	Christine	Metz							
4 ALDRIN	Jérémy	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
5 ANTOINE-FABRY	Margaud	Metz							
6 AUDOUY	Caroline	Metz			Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
7 BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour					
8 BAUCHEZ	Jean	Moullins-lès-Metz		Pour					
9 BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
10 BEGUINOT	Michel	Montigny-lès-Metz							
11 BELHADDAD	Belkhir	Metz							
12 BERGE	Guy	Jussy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
13 BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz	1 pt1 1 à cpter pt2	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
14 BORI	Danielle	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
15 BOURCET	Patrice	Mèy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
16 BRIGAUDEAU	Bertrand	Vantoux							
17 CAMBIANICA	Guy	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
18 CARPENTIER	François	Cuvry		Pour					
19 CASIN	Philippe	Metz		Pour					
20 CHAPELAIN	Alain	Longeville-lès-Metz							
21 COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz							

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
22	DARBOIS	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
23	DE OLIVEIRA	Metz							
24	DE SIMONE	Woippy							
25	DEFAUX	Plappeville							
26	DUVAL	La Maxe		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
27	ECKSTEIN	Montigny-lès-Metz							
28	FENEON	Montigny-lès-Metz			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
29	FERRARO	Metz	1		2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour
30	FOULIGNY	Noisseville		Pour					
31	FUZEWSKI	Mouilins-lès-Metz							
32	GANDAR	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
33	GOURLOT	Metz		Pour					
34	GRIVEL	Laquenexy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
35	GROLET	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
36	GROS	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
37	GROSSIDIER	Woippy		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
38	GUERMITI	Metz			Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
39	HASSER	Le Ban-Saint-Martin							
40	HENRION	Augny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
41	HERDE	Saint-Julien-lès-Metz							
42	HEULLUY	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
43	HOMMEL	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
44	HORY	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
45	HUBER	Chesny			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
46	HUSSON	Metz							
47	ISLER BEGUIN	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
48	JACOB-VARLET	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
49	JEAN	Metz							
50	KAUCIC	Metz		Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour
51	KOENIG	Metz		Pour					
52	KOLODZIEJ	Coin-sur-Seille		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
53	KRAUSENER	Metz		Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour
54	KUNZ	Coin-lès-Cuvry		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
55	KURTZMANN	Peltre		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
56	LANG	Vany		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
57	LE BER	Lorry-lès-Metz		Pour					
58	LEBEAU	Metz	1 à cpter pt 2	Pour	2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour
59	LECOCQ	Metz							
60	LEKADIR	Metz		Pour					
61	LIOGER	Metz							
62	LISSMANN	Marly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
63	LOGIN	Amanvillers		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
64	LOSCH	Lessy	1 à cpter pt 2	Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
65	MARCHAL	Châtel-Saint-Germain							
66	MARTALIE	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
67	MATHIAS	Saulny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
68	MATHIEU	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
69	MAURY	Vernéville							

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
70	MERGEN-MOREL	Catherine	Metz						
71	MICHEL	Martine	Pourmy-la-Chéville	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
72	MICHELOT	Jean-Louis	Nouilly	Pour					
73	MIGAUD	Agnès	Metz	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
74	MOLINET	Marilyn	Metz	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
75	MUEL	Pierre	Marieulles	Pour					
76	NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
77	NICOLAS	Martine	Metz						
78	NOWICKI	Christian	Marly						
79	PERRAUD	Aymeric	Montigny-ès-Metz						
80	PEULTIER	Roger	Rozérieulles	Pour					
81	PIERRET	Alain	Woippy						
82	PITTI	Raphaël	Metz						
83	ROSIER	Jean-Marc	Woippy	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
84	SAADI	Selima	Metz						
85	SAGRAFENA	Myriam	Metz						
86	SALLUSTI	Patricia	Metz	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
87	SARY	Monique	Montigny-ès-Metz	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
88	SCHMITT	Jean-François	Ars-Laquenexy	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
89	SCHUMAN	William	Metz						
90	SCUDERI	Thomas	Metz	Pour					
91	SEGHIR	Nadia	Metz	Pour					
92	SIMON	Roland	Vaux						
93	SINGER	Christine	Metz	Pour					

NOM	PRENOM	Commune	Nombre de pouvoirs	Point 1	Point 2	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8
94 SMIAROWSKI	Stanislas	Jury			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
95 STROZYNA	Joël	Fey			Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
96 THIL	Patrick	Metz	1	2 Pour	2 Pour	2 Contre	2 Pour	2 Pour	2 Pour
97 THOMAS	Bérandère	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour
98 TORLOTING	Michel	Gravelotte							
99 TOSI	Jean-Claude	Metz							
100 TOURNAIRE	Michel	Mécleuves		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
101 TRAN	Doan	Metz							
102 TRON	Jacques	Metz		Pour					
103 VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle							
104 VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz	2						
105 VON HOF	Yolande	Montigny-lès-Metz	1	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour	2 Pour
106 WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
107 WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour
108 ZIMMERMANN	Marie-Jo	Metz		Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20200513-05-2020-DC8-DE

Numéro de l'acte : 05-2020-DC8
Date de décision : mercredi 13 mai 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Régime indemnitaire des agents métropolitains :
prime exceptionnelle pendant l'état d'urgence
sanitaire
Classification : 4.5 - Regime indemnitaire
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/05/2020
Numéro AR : 057-200039865-20200513-05-2020-DC8-DE
Document principal : 40_AC-8.pdf

Pièces jointes :

40_AC-TABLEAU DES VOTES.pdf

Historique :

14/05/20 14:31	En cours de création	
14/05/20 14:32	En préparation	Catherine DELLES
18/05/20 08:55	Reçu	Catherine DELLES
18/05/20 08:56	En cours de transmission	
18/05/20 08:56	Transmis en Préfecture	
18/05/20 08:59	Accusé de réception reçu	